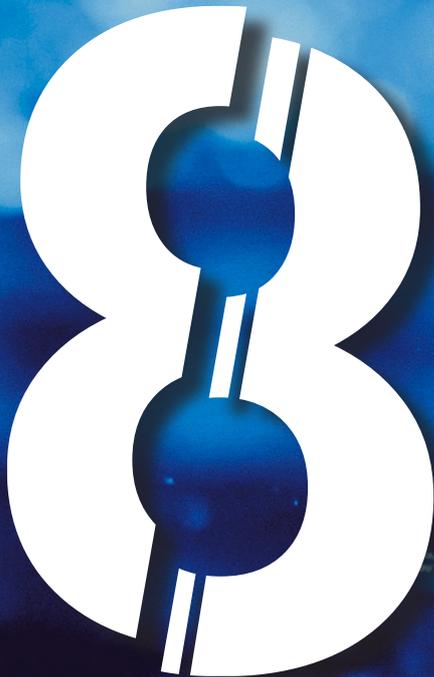


DOSSIER DE PARTICIPATION



8ÈME EDITION DES RENCONTRES BUSINESS HYDRO

LES 9 ET 10 OCTOBRE 2023
GRENOBLE (38 - ALPEXPO) (sous réserve)

" HYDROÉLECTRICITÉ,
FLEXIBILITÉ ET SURETÉ "

CONTACTS :

Agence adeo :
Organisation / marketing / web
☎ +33 (0)4 76 36 55 76
✉ businesshydro@adeocom.fr

Direction Commerciale
Ariane Martin :
☎ 06 31 25 65 41
☎ +33 (0)4 76 36 55 76
✉ amartin@adeocom.fr

🐦 [@hydro21gre](https://twitter.com/hydro21gre)

🌐 [Hydro21](https://www.hydro21.org)

www.hydro21.org



EDITORIAL

Par Roland Vidil,
Président d'hydro 21

Les Alpes accueillent un pôle industriel unique en Europe car toutes les compétences et entreprises nécessaires à la maîtrise de cette filière s'y trouvent rassemblées : études géophysiques et environnementales des sites, génie civil et construction des ouvrages, R&D et construction des machines hydrauliques et électromécaniques, systèmes d'information et de commande et enfin exploitation des installations en synergie avec leur territoire d'accueil. C'est un cas rare de chaîne industrielle dont l'Europe garde la souveraineté. Il la rend maître de répondre au triple défi de décarbonation de sa production d'électricité, d'indépendance de son approvisionnement énergétique et de développement de son potentiel industriel.

La France a déjà une électricité hautement décarbonée et une bonne maîtrise des filières énergétiques industrielles grâce au nucléaire et à l'hydraulique. Avec 26 GW de puissance installée, l'hydraulique fournit 12% de la production électrique, plus que l'éolien et le solaire réunis. C'est une source de flexibilité recherchée pour le réseau grâce à la réactivité de la moitié de son parc (13 GW) qui peut adapter la puissance produite à la demande. Avec le développement programmé des parcs éoliens et solaires producteurs d'une énergie fatale, car résultant de l'intensité des flux naturels du soleil et du vent sans rapport avec la demande, le besoin de flexibilité pour le réseau augmentera. Ainsi, dans sa prospective pour le scénario à 50% d'ENR, RTE prévoit un besoin de capacités flexibles de 33 GW. On sera loin de trouver ces capacités en adaptant la consommation qui exerce une contrainte sur les utilisateurs, ou en échangeant avec les pays voisins où les phases de surplus et de pénurie de soleil et de vent sont corrélées. Aussi l'essentiel de ses capacités viendra du stockage. Or l'électricité qui ne se stocke pas, ne peut être mise en réserve pour le futur qu'au prix d'un passage par une forme d'énergie qui se stocke. Avec les Stations de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP), l'hydroélectricité offre la première ressource de ce stockage indispensable à la gestion du réseau avec une puissance existante de 6 GW et un potentiel qui peut être plus du double. Quatre des six STEP françaises sont dans les Alpes (Grand'Maison et Le Cheylas en Isère, Super Bissorte et La Coche en Savoie). Le principe des STEP est de transformer l'électricité en énergie potentielle d'eau échangée entre une retenue basse près de la centrale hydroélectrique et la retenue haute habituelle à laquelle la centrale s'alimente. Dans les périodes de surplus d'électricité,

l'eau de la retenue basse est pompée dans la retenue haute pour être ensuite turbinée dans les périodes de pénurie d'électricité. Cette double transformation entre énergies électrique et mécanique entraîne peu de pertes ce qui est appréciable par rapport à d'autres transformations qui n'ont pas cette efficacité.

En plus de fournir de l'énergie, une installation hydroélectrique offre des opportunités au développement des territoires. Outre la rente financière habituelle, il y a la création d'emplois pour l'exploitation et la maintenance des installations, la synergie possible avec l'alimentation en eau potable ou utilisable dans l'agriculture ou l'industrie, l'attractivité pour le tourisme ou les sports nautiques. C'est ainsi que le lac du Monteynard est mondialement connu des amateurs de planche à voile et il y a bien d'autres exemples.

Cette filière industrielle alpine est enfin une opportunité pour le redressement de notre balance commerciale car comme l'ont montré les rencontres 2022 de Business Hydro, l'expertise de ses acteurs est appréciée dans de nombreux pays ce qui donne aux entreprises de nombreuses opportunités de remporter des marchés dans les projets à l'international.

Je vous souhaite à tous un franc succès pour cette nouvelle édition 2023 !

- Hydrauliquement vôtre,

Roland VIDIL
Président HYDRO 21



[@hydro21gre](https://twitter.com/hydro21gre) [Hydro21](https://www.facebook.com/Hydro21) www.hydro21.org

LES MEMBRES FONDATEURS DES RENCONTRES BUSINESS HYDRO



EDITION 2022

+ de 1100

PARTICIPANTS

122

EXPOSANTS

+ de 30% de

FRÉQUENTATION

par rapport à 2021

Retrouvez l'édition 2022 sur le site :
<https://www.hydro21.org/business-hydro-en-images/>



ÈME EDITION DES

RENCONTRES BUSINESS HYDRO

LES 9 ET 10 OCTOBRE 2023
GRENOBLE (38 - ALPEXPO)

DOSSIER DE PARTICIPATION

RAISON SOCIALE DE L'EXPOSANT

Raison sociale

Adresse

Code Postal

Ville

Pays

Site web

E-mail société

Nom PDG ou gérant

N° SIRET

N° de TVA intracommunautaire

Date de création de la société*

(mois / année)

ADRESSE DE FACTURATION

(si différente de la raison sociale)

Adresse

Code Postal

Ville

Pays

Nom

Prénom

Tél

E-mail

CONTACT SUIVI DU DOSSIER

Nom

Prénom

Fonction

Tél

E-mail

La facture est à envoyer au : Siège

Autres

Merci de préciser l'adresse :

VOTRE SECTEUR D'ACTIVITE

Autre :

LOGO

Télécharger votre logo sur la plateforme dédiée

Vous avez aussi la possibilité de l'envoyer par mail à : businesshydro@adeocom.fr

Le logo doit être fourni au minimum 3 semaines avant la manifestation.

Passé ce délai, l'inscription dans le guide de visite ne sera plus garantie par Hydro21.

ENSEIGNE

Nom à figurer sur le guide de visite, l'enseigne du stand, internet et le plan de visite :

18 caractères maximum, la première lettre sera la lettre de classement (si cette partie n'est pas complétée, seule votre raison sociale sera retenue)

Descriptif en 4 lignes de votre activité qui figurera sur le guide de visite :

DROIT D'INSCRIPTION

190€ HT (obligatoire)

Le droit d'inscription comprend :

-  Frais de gestion de votre dossier
-  Mise à disposition de e-invitations
-  Inscription dans le guide de visite
-  Places de parking (2 par stand)
-  Mise en ligne de votre participation sur le site internet de Business Hydro
-  Assurances
-  Accès Wifi
-  Remise d'un exemplaire du "Livre Blanc" - Tome 4
-  Recyclage des déchets
-  Café d'accueil le lundi matin*
-  Lunch box du lundi midi* (limitée à 2 par exposants)

*Nouveau cette année



ÈME EDITION DES

RENCONTRES BUSINESS HYDRO

LES 9 ET 10 OCTOBRE 2023
GRENOBLE (38 - ALPEXPO)

TYPE

DE STANDS

CHOIX ENTRE 3 TYPES DE STANDS : 4m² - 6m² - 9m²

Tous les stands comprennent :

L'inscription sur le site Internet de l'évènement

Le gardiennage

Le nettoyage

Le cocktail exposants/VIP du lundi 9 octobre au soir

Le déjeuner du midi le mardi 10 octobre sous forme de lunch



STAND

CLASSIQUE 4m²

STAND CLÉS EN MAIN AVEC :

- un module de **4m²** avec cloisons
- une table haute
- 2 tabourets** hauts
- un branchement **électrique** et **1 rail de spots**

TARIFS

ADHÉRENT

990€ HT

NON ADHÉRENT

1 320€ HT

STAND

BUSINESS 6m²

STAND CLÉS EN MAIN AVEC :

- un module de **6m²** avec cloisons
- une table haute
- 3 tabourets** hauts
- un branchement **électrique** et **1 rail de spots**

TARIFS

ADHÉRENT

1 390€ HT

NON ADHÉRENT

1 725€ HT

INNOVATIONS

STAND

PREMIUM 9m²

STAND CLÉ EN MAIN AVEC :

- un module de 9m² avec cloisons
- une table haute
- 3 tabourets hauts
- un branchement électrique et 1 rail de spots
- un comptoir d'accueil avec rangement et fermeture à clef, flockable
- accès à l'espace VIP

TARIFS

ADHÉRENT **1 900€ HT**

NON ADHÉRENT **2 200€ HT**

GAGNEZ EN VISIBILITÉ

**ACCUEILLEZ
PLUS DE VISITEURS**

**OPTEZ POUR UNE
RÉCEPTION PREMIUM**

INNOVATIONS

ESPACE



PITCH D'ENTREPRISE

Pitch présentation de votre entreprise sous format de 15 mn
(10 mn de présentation, 5 mn de questions/réponses)

Comprenant PC - micro - écran et communication en amont sur les réseaux sociaux d'Hydro21 (sous réserve de vos éléments avant le 15 septembre 2023).

▶ **400 € HT**

ESPACE

VIP

L'espace VIP est un salon dédié aux rencontres B to B. Mise à disposition d'un traiteur / champagne / café (en sus).

Inscription auprès de businesshydro@adeocom.fr

2 heures

▶ **250 € HT**

1/2 journée

▶ **500 € HT**

ESPACE START-UP



VOTRE SOCIÉTÉ A MOINS DE 1 AN D'ANCIENNETÉ ?

Vous avez la possibilité de bénéficier de l'espace "START-UP".

Cette espace* sera dédié aux jeunes sociétés. Les Rencontres Business Hydro ont pour vocation de favoriser les échanges entre les acteurs de l'hydroélectricité et d'aider les sociétés à développer leur business.

Vous êtes éligible et vous souhaitez bénéficier de cet espace : Oui Non

* Création de l'espace Start-up à partir de de 5 inscriptions.



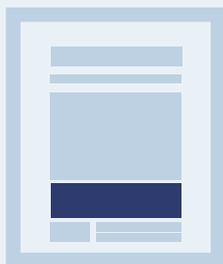
ÈME EDITION DES

**RENCONTRES
BUSINESS HYDRO**

LES 9 ET 10 OCTOBRE 2023
GRENOBLE (38 - ALPEXPO)

**OFFRE VISIBILITÉ
SUPPLÉMENTAIRE**

VISIBILITÉ DIGITALE

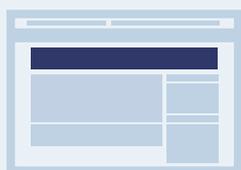


Bannière publicitaire sur la newsletter de promotion des Rencontres Business Hydro (une parution)

▶ 850 € HT

Bannière publicitaire sur la lettre d'information d'HYDRO 21 - 2 500 contacts (une parution)

▶ 1 050 € HT



Bannière publicitaire sur la page d'enregistrement visiteurs (limitée à 3 exposants)

▶ 400 € HT

Bandeau sur le site web
www.hydro21.org/business-hydro

▶ 1 000 € HT

VISIBILITÉ SUR ALPEXPO



Intégration de votre plaquette dans le welcome bag (1000 ex)

▶ 500 € HT



Sponsoring stylo (1000 ex)

▶ 1 000 € HT



Sponsoring cahier de notes - format A5 (1000 ex)

▶ 1 600 € HT



Exposition de vos produits à l'entrée dans un espace dédié en extérieur : 144 m² disponibles (EXCLUSIVITE*)

▶ 1 950 € HT

* 1 seule place possible.



ÈME EDITION DES

RENCONTRES BUSINESS HYDRO

LES 9 ET 10 OCTOBRE 2023
GRENOBLE (38 - ALPEXPO)

OFFRE

SPONSORS

SPONSORING GOLD

Type de stand

- Un stand **équipé business de 6 m²**

Dans nos supports de communication :

- Logo sur les insertions publicitaires
- Installation d'un roll-up dans la salle de conférences
- Logo sur les e-mailings de promotion
- Logo sur le site internet d'HYDRO 21

Document envoyé

- Listing des participants aux Rencontres¹
(contact, raison sociale, ville, pays et adresse mail)



Coût : Adhérent : 3 900 € HT²
Non adhérent : 4 200 € HT²

SPONSORING PLATINIUM

Type de stand

- Un stand **équipé business de 9 m² avec un emplacement privilégié**

Dans nos supports de communication :

- Une bannière sur le site internet d'HYDRO 21
- Logo sur les insertions publicitaires
- Bandeau sur les e-mailing de promotion
- Projection du logo sponsor pendant l'évènement

Document envoyé

- Listing des participants aux Rencontres¹
(contact, raison sociale, ville, pays et adresse mail)



Coût : Adhérent & Non adhérent :
7 300 € HT²

SPONSORING DIAMOND

Type de stand

- Un stand **équipé business de 9 m² avec un emplacement choisi**

Dans nos supports de communication :

- Une bannière sur le site internet d'HYDRO 21
- Logo sur les insertions publicitaires
- Bandeau sur les e-mailings de promotion
- Projection du logo sponsor pendant l'évènement

Intervention lors des Rencontres Business Hydro

- Une intervention dans le cadre du programme

Goodies

- Insertion d'un document dans la pochette remis aux participants
- Logo sur le cordon porte badge
(1 300 exemplaires fournis par le sponsor)

Document envoyé

- Listing des participants aux Rencontres¹
(contact, raison sociale, ville, pays et adresse mail)



Coût : Adhérent & Non adhérent :
9 300 € HT²

¹ Sous réserve de l'acceptation de la clause RGPD de la part de nos visiteurs

² Hors droit d'inscription : 190€ HT

SPONSORING

REMISE DE TROPHÉES

SPONSOR SECTORIEL

OFFRE SILVER

REMISE D'UN TROPHÉE « Booster d'innovation »

■ **Visibilité de votre logo** sur tous les supports marketing et communication (print et web) :

- Campagnes e-mailing / Kakémonos / Site internet

■ **Soirée cocktail VIP Exposants & adhérents le 9 octobre**

200 personnes

- Logo sur le support (power point) de présentation des trophées
- Remise d'un trophée ou d'un prix à une entreprise

■ **Listing des participants** aux Rencontres Business Hydro¹

■ **Remise de 2 à 4 invitations** pour le cocktail VIP (lundi 9 octobre à 19h)

soit : 6 000 € HT

SPONSOR EXCLUSIF

OFFRE PREMIUM

REMISE DU TROPHÉE « Caisse d'Épargne Rhône-Alpes »

■ **Visibilité de votre logo** sur tous les supports marketing et communication (print et web) :

- Campagnes e-mailing / Kakémonos / Site internet

■ **Soirée cocktail VIP Exposants & adhérents le 9 octobre**

200 personnes

- Roll-up sur scène pendant les remises de trophées
- Logo sur le support (power point) de présentation des trophées
- Remise du ou des trophées
- Intervention / pitch 3min

■ **Participation à une réunion-déjeuner avec les membres du Jury**

(Bureau Hydro 21 composé du Président de Hydro 21, General Electric, EDF, Artelia, CNR, CIC ORIO)

■ **Listing des participants** aux Rencontres Business Hydro¹

■ **Remise de 2 à 4 invitations** pour le cocktail VIP (lundi 9 octobre à 19h)

soit : 12 000 € HT

¹ Sous réserve de l'acceptation de la clause RGPD de la part de nos visiteurs

² Hors droit d'inscription : 190€ HT

INSCRIPTION

Montant HT
 Droit d'inscription (obligatoire) - 190€ HT..... €

TYPE DE STAND

Stand équipé classique - 4 m ²	Qté	Montant HT
Adhérents - 990 € HT.....		€
Non adhérents - 1 320 €.....		€
Stand équipé business - 6 m²		
Adhérents - 1 390 € HT.....		€
Non adhérents - 1 725 € HT.....		€
Stand équipé business - 9 m²		
Adhérents - 1 900 € HT.....		€
Non adhérents - 2 200 € HT.....		€

OFFRE VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE

Visibilité digitale	Qté	Montant HT
Bannière publicitaire sur la newsletter de promotion des Rencontres BH - 850 € HT.....		€
Bannière publicitaire sur la lettre d'information d'HYDRO 21 - 2 500 contacts - 1 050 €.....		€
Bandeau sur le site web www.hydro21.org/business-hydro - 1 000 € HT.....		€
Bannière publicitaire sur la page d'enregistrement visiteurs - 400€ HT.....		€
Visibilité sur alpexpo		
Intégration de votre plaquette dans le welcome bag - 500€ HT.....		€
Sponsoring stylo x1000 - 1 000 € HT.....		€
Sponsoring cahier de notes x1000 - 1 600 € HT.....		€
Exposition de vos produits (uniquement à l'extérieur) - 1 950 € HT.....		€

LOCATION D'ESPACES PRIVÉS B TO B

Espace VIP	Qté	Montant HT
1/2 journée - 500 € HT.....		€
2 heures - 250 € HT.....		€
Pitch présentation de votre entreprise sous format - 15 mn - 400 € HT.....		€

OFFRE SPONSORS

Sponsoring Gold	Qté	Montant HT
Adhérent - 3 900 € HT.....		€
Non adhérent - 4 200 € HT.....		€
Sponsoring Platinum		
Adhérents & Non adhérents - 7 300 € HT.....		€
Sponsoring Diamond		
Adhérents & Non adhérents - 9 300 € HT.....		€
Sponsoring Silver		
Adhérents & Non adhérents - 6 000 € HT.....		€
Sponsoring Premium		
Adhérents & Non adhérents - 12 000 € HT.....		€

RÈGLEMENT

de la totalité de votre réservation par virement à la signature du bon de commande :

Caisse d'épargne Rhône-Alpes
 IBAN : FR76 1382 5002 0008 7776 7853 055
 BIC CEPARFPP382

Total HT	€
TVA	€
Montant TTC	€

Fait le _____ À _____
 Prénom et Nom _____
 Société _____



ÈME EDITION DES

RENCONTRES BUSINESS HYDRO

LES 9 ET 10 OCTOBRE 2023
GRENOBLE (38 - ALPEXPO)

Règlement intérieur

L'exposant, en signant sa demande d'admission, a pris l'engagement de respecter et de faire respecter par ses prestataires les clauses du règlement général et du règlement du salon.

Article premier - Le présent règlement a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisateur organise et fait fonctionner les rencontres. Il définit par ailleurs les droits et devoirs de chacun.

Art. 2 - Les rencontres Business Hydro sont organisées par l'association Hydro 21 (l'organisateur). Le présent règlement s'applique à l'ensemble des exposants, leurs commettants et leurs prestataires. Il est complété par un « Guide Technique de l'Exposant ». En signant la demande de participation, les exposants en acceptent toutes les prescriptions.

Art. 3 - L'organisateur fixe le lieu, la durée, les heures d'ouverture et de fermeture de la manifestation, et le prix des stands, celui des entrées ainsi que la date de clôture des inscriptions. Il détermine seul les catégories de personnes et/ou de sociétés admises à exposer et/ou visiter la manifestation ainsi que la nomenclature des produits ou services présentés.

Art. 4 - L'organisateur se réserve le droit, sans que les participants puissent réclamer aucune indemnité, de décider à tout moment, le déplacement, la prolongation, l'ajournement ou la fermeture anticipée des rencontres. L'organisateur peut également être amené à modifier à tout moment le nom des rencontres, partiellement ou totalement, sans que cela ne remette en cause la validité du contrat de participation.

ADMISSION DES EXPOSANTS

Art. 5 - Les exposants souhaitant participer au salon sont tenus de déposer une demande d'admission auprès de l'organisateur qui devra être signée par une personne habilitée.

Art. 6 - Seuls pourront être admis les professionnels du domaine de l'hydroélectricité. La vente directe de produits n'est pas autorisée.

Art. 7 - Dès acceptation par l'organisateur de la demande de participation, l'exposant est contractuellement lié à l'organisateur.

Art. 8 - Toutefois, l'organisateur peut statuer à toute période sur les refus ou les admissions sans recours et sans être obligé de justifier des motifs de ses décisions.

INSTALLATION - DESINSTALLATION DES STANDS

Art. 9 - Les opérations d'installation et de désinstallation des stands doivent être faites conformément aux horaires indiqués dans le guide de l'exposant.

Art. 10 - L'organisateur décline toute responsabilité quant aux objets et matériels laissés au-delà de la période de désinstallation des stands. L'organisateur se réserve le droit, sans préjudice de dommages et intérêts, de débarrasser le stand des objets qui y seraient laissés. Tous les frais liés à ce désagrément seraient directement imputés à l'exposant.

Art. 11 - Les équipements de stand sont placés sous leur responsabilité pendant la durée du salon. Toute dégradation commise pendant le salon et les périodes de montage et démontage lui seront facturées. En particulier, il est interdit de faire des trous dans les cloisons par usage de vis, clous ou punaises.

L'exposant aura à sa charge le remplacement à neuf de la cloison dégradée.

ORGANISATION DU SALON ET DES STANDS

Art. 12 - L'organisateur réalise seul les infrastructures des stands. L'organisateur établit le plan de la manifestation et il effectue la répartition des emplacements. Il se réserve le droit de modifier, toutes les fois qu'il le jugera utile, dans l'intérêt de la manifestation, la superficie, la disposition et l'emplacement des surfaces.

Art. 13 - L'organisateur communique les plans du salon à chaque exposant avec les caractéristiques techniques du stand, les obstacles éventuels et ses dimensions.

Art. 14 - Toute pratique commerciale visuelle, sonore ou physique visant à attirer les visiteurs vers les stands devra obligatoirement recevoir l'aval des organisateurs.

OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Art. 15 - Le contrat de participation est définitif et irrévocable. En cas d'annulation ou de désistement par l'exposant après le 1er juin 2022 ce dernier demeurera redevable de l'intégralité du montant de sa participation et de toute facture s'y rapportant. Dans ce cas, l'organisateur pourra disposer de la surface à son gré.

Art. 16 - Le stand doit être occupé en permanence pendant les heures officielles d'ouverture aux visiteurs.

Art. 17 - L'emplacement loué doit être laissé dans l'état initial. Toutes les détériorations causées par les installations, les marchandises ou les collaborateurs de l'exposant, au bâtiment ou au sol occupé, seront facturées à l'exposant.

DISPOSITIONS FINANCIERES

Art. 18 - Sauf disposition particulière, l'organisateur se réserve le droit de rejeter tout contrat d'inscription non accompagné du règlement du stand.

Art. 19 - Dans le cas où un exposant, pour une raison quelconque, n'occupe pas son stand le jour de l'ouverture de la manifestation ou à la date limite d'installation fixée par l'organisateur, cette absence est assimilée à un désistement.

DISPOSITIONS GENERALES

Art. 20 - Les exposants sont tenus de connaître et de respecter toutes les réglementations en vigueur au moment de la tenue de la manifestation édictées par les pouvoirs publics ou par l'Organisateur, notamment l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et les réglementations en matière de Sécurité Incendie et de Sécurité et Protection de la Santé (SPS).

Art. 21 - Aucun animal domestique, même celui d'un visiteur, ne pourra être admis sur la manifestation. Le propriétaire ou la personne accompagnant l'animal, sera seul responsable de tout dommage et préjudice causé ou subi par ledit animal.

Art. 22 - L'organisateur peut annuler ou reporter la manifestation s'il constate un nombre notablement insuffisant d'inscrits. L'exposant inscrit se voit alors restituer le montant de son acompte ou de sa participation

Art. 23 - L'organisateur peut également utiliser un lieu différent, annuler ou reporter la manifestation en cas de force majeure. S'il se trouvait empêché de respecter totalement ou partiellement les obligations qui lui incombent aux termes des présentes par un fait de force majeure, un cas fortuit, ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au déroulement du salon, il devra en informer l'autre partie et le contrat serait suspendu. L'organisateur sera alors dispensé, sans avoir à verser une quelconque indemnité et sans que sa responsabilité puisse être recherchée, des obligations résultant du présent contrat et ce, tant que la cause ou les effets de la force majeure n'auront pas cessé.

Art. 24 - Parking : Les exposants disposent de places réservées sur les parking d'ALPEXPO

ASSURANCES

Art. 25 - L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile au titre de ses obligations d'organisation des Rencontres. L'exposant doit de son côté souscrire une assurance responsabilité civile aux titres des dommages éventuels causés aux autres exposants. Les clauses, garanties, franchises et exclusions (notamment le vol) figurent dans les pièces jointes transmises à l'exposant, dans le « Guide Technique de l'Exposant ». Les conditions d'assurance pourront être modifiées en fonction des prescriptions des assureurs. Les éventuelles modifications seront acceptées par l'exposant qui s'engage à ne pas les constituer comme de nature à pouvoir remettre en cause le contrat de participation. Toutefois, l'exposant peut à sa convenance souscrire une assurance complémentaire auprès de son propre assureur ou de l'assureur de l'organisateur.

DISPOSITIONS LEGALES

Art. 26 - Par la signature de la demande de participation, l'exposant s'engage à respecter toutes les clauses du présent règlement et celles à venir qui pourraient lui être signifiées par l'organisateur. Cet article concerne notamment la non-occupation du stand, le non-respect des consignes de sécurité... L'organisateur sera en droit de prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'exposant et réclamer, le cas échéant, une indemnisation pour préjudice subi.

Art. 26 - Quelles qu'en soient le bien-fondé, les doléances d'un exposant à l'égard d'un autre exposant ou de l'organisateur, sont débattues à l'écart de la manifestation et ne doivent, en aucune façon, en troubler la tranquillité ou l'image.

Art. 27 - L'exposant s'interdit expressément de saisir les Tribunaux avant d'avoir, au préalable, mis en oeuvre une procédure de conciliation amiable. En cas de contestation, les tribunaux de Grenoble seront seuls compétents. De convention expresse entre les parties, les présentes sont gouvernées par le droit français.

Lu et approuvé

Le

Prénom
Nom

Société

Signature





BUSINESS

HYDRO2023

CONTACTS :

Agence adeo :

Direction marketing & communication

Marie-Hélène Boissieux

✉ mhboissieux@adeocom.fr

☎ Mob : 06 75 19 88 93

☎ Tél : 04 76 36 55 76

Direction commerciale

Ariane Martin :

✉ amartin@adeocom.fr

☎ Mob : 06 31 25 65 41

☎ Tél : 04 76 36 55 76

COMMUNICATION
L'APPUI STRATÉGIQUE AUX DIRIGEANTS

Organisé par
HYDRO21

www.hydro21.org